

LE QUISÉTOUIT

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 42 - JUIN 2016



BAILLEAU-LE-PIN

**BAILLY
bruno**



Maçonnerie - Carrelage

Couverture - Isolation - Rénovation

Tél. 02 37 25 40 18

17 bis, rue de l'église 28120 SANDARVILLE

CARRÉ zen
COIFFURE & ACCESSOIRES
Coiffure Mixte - Produits L'ORÉAL
Tél: 02.37.25.48.89
4 grande rue 28120 Bailleau Le Pin

SARL BOUDET
Entreprise Générale du Bâtiment-Génie Civil

3 Impasse de Bel Air
28120 BAILLEAU-LE-PIN

Tél:0237253334-0612465283
Fax:0237254261
sarl.boudet@sfr.fr

BRICOMARCHÉ
Les Mousquetaires
Pouvoir tout faire **moins cher**

DÉCORATION - BRICOLAGE - MATÉRIAUX - JARDIN
ART DE LA TABLE - PETIT-GROS ELECTROMÉNAGER
ZI Nord 28160 BROU - 02 37 96 04 24

DÉCORATION - BRICOLAGE - MATÉRIAUX
JARDIN - ANIMALERIE
56 av. M. Proust 28120 ILLIERS COMBRAY
02 37 24 19 81

Lundi au vendredi 9h à 12h15 - 14h30 à 19h
Samedi 9h à 12h30 - 14h à 19h

Michel
BUTTEAU

**ELECTROMÉNAGER
ELECTRICITÉ - CHAUFFAGE
PLOMBERIE - FUEL**

Tél. 02 37 25 37 07
26 Grande Rue 28120 BAILLEAU LE PIN

GILLES ET CLARISSE LAVALLÉE
Pharmaciens

Matériel Médical
Location Vente
Livraison et installation au domicile
Aide au maintien à domicile
Orthopédie agréée (45R28E1491)
Ceintures, corsets, bas et collants médicaux sur mesure
Podologie agréée (45R28E1491)
Semelles orthopédiques, chaussures thérapeutiques de série

4 rue de Beauce 28120 BAILLEAU LE PIN
Tél. 02 37 25 37 48 - Fax 02 37 25 42 02

Ma location  **Ma transaction**

Vous cherchez à vendre ou à louer votre bien immobilier ?

Vous rêvez d'acheter votre résidence principale ou souhaitez devenir investisseur ?

Mathilde WIERYSZKOW
LOCATION 02 37 25 97 62
malocation28@gmail.com

Sylvie BOURGEOIS
VENTE 06 11 33 12 92
sylvie.bourgeois03@orange.fr

ESTIMATIONS GRATUITES ■ FRAIS RÉDUITS ■ CONSEILS EN INVESTISSEMENTS

Notre équipe vous offre un service de qualité et de proximité en vous accueillant dans ses locaux
7 place de la République 28190 SAINT GEORGES-SUR-EURE



SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
La Vie dans notre village	
Carnaval de l'école	p. 2
Soirée théâtre	p. 2
Commémoration du 8 mai	p. 3
Festivités du 13 & 14 juillet	p. 3
Les coulisses du feu d'artifice	p. 4
Arrivée d'Isabelle Fassot	p. 6
Les conseils municipaux	
CR Conseil du 15 12 2015	p. 7
CR Conseil du 19 01 2016	p. 8
CR Conseil du 22 03 2016	p. 9
Les amis du jumelage	p. 11
Parole aux associations	
Les majorettes	p. 12
Les Foks Percyès	p. 12
Le judo	p. 12
La compagnie Arabesque	p. 13
Forum des associations	p. 13
Le comité des fêtes	p. 14
Informations pratiques	
Calendrier des collectes	p. 15
Collecte des végétaux à domicile	p. 15
Communiqués de la mairie	p. 16
Urbanisme 2016	p. 16
Etat civil	3 ^e couv



L'année 2016 restera marquée par la création de notre nouvelle Communauté de Communes appelée « Entre Beauce et Perche », issue du regroupement des deux anciennes Communautés de Communes du Pays de Combray et du Pays Courvillois. Il y avait nécessité de se regrouper car la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose maintenant un seuil minimum de 15 000 habitants pour chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Cette nouvelle structure est composée de 33 communes et 23 000 habitants. Vous recevrez bientôt, dans votre boîte aux lettres, une plaquette d'information.

Il a fallu synthétiser les budgets de nos anciennes Communautés de Communes pour voter un budget commun. Malgré de faibles marges budgétaires il a été provisionné deux gros investissements pour le territoire : la Zone Industrielle de Grande Capacité d'Illiers-Combray, près de la sortie d'autoroute, et l'installation de la fibre optique. Il reste maintenant un gros travail d'harmonisation des compétences, ainsi que la redéfinition d'une stratégie de développement commun.

Depuis le mois de février, grâce à l'interconnexion des réseaux, vous consommez l'eau provenant d'Illiers-Combray, offrant l'avantage, dorénavant, d'être conforme aux normes en vigueur.

Vous avez pu lire, ou entendre, que cette année beaucoup de collectivités, suite à la baisse des dotations de l'état, ont été obligées d'augmenter leurs impôts pour équilibrer leurs budgets. Grâce à une gestion maîtrisée de nos finances nous n'augmentons pas les impôts à Bailleau-le-Pin, cette année, tout en continuant à investir. Les travaux de la station d'épuration et de la médiathèque vont commencer d'ici la fin de l'année et nos amis footballeurs vont pouvoir s'entraîner plus facilement grâce à un nouvel éclairage du stade. D'autres travaux sont également prévus. Nos agents continuent à embellir la commune. Si chacune et chacun d'entre nous, entretient correctement les abords de sa propriété, le cadre de vie sera de plus en plus agréable pour nous tous.

La deuxième tranche du lotissement du Petit Orme est enfin lancée avec la mise en construction de vingt-neuf nouveaux lots. Un espace vert va y être aménagé pour la détente et la promenade.

Je vous souhaite de passer un bel été et de bonnes vacances.

Le Maire,
Martial Lochon

Rédaction - Documentation Diffusion

MAIRIE DE BAILLEAU LE PIN

Tél. 02 37 25 37 27

Conception - Édition

PUBLICITEL

7 rue de Fontenay 28110 LUCÉ

Tél. 02 36 25 16 64

Photos : Fotolia.com

Reproduction même partielle interdite

Dépôt légal 2^e trimestre 2016

Directeur de la publication : Martial LOCHON

Directeur de la rédaction : Eric MASSOT

(Conseiller Délégué à la Communication)

Comité de rédaction :

Commission Communication de la commune
de BAILLEAU-LE-PIN composée de

Marie-Claude AUGROS, Virginie CORDONNIER,

Maryvonne DELPEUX, Christian LAGOUTTE,

Nathalie MOREAU, Jérôme SABATHIER,

Patricia ZDEBSKI et Eric MASSOT

Merci à tous ceux qui grâce à leurs annonces publicitaires ont permis la réalisation de ce numéro. Les annonceurs potentiels sont priés de contacter Eric Massot ou le secrétariat de Mairie pour connaître les modalités.



2^e carnaval organisé par l'APE (Association des Parents d'Elèves)



Le 20 mars, l'Association des Parents d'Elèves a organisé sa deuxième édition du carnaval de Bailleau-le-Pin sur le thème des princesses et chevaliers. Dès 14h30 une cinquantaine d'enfants a pu venir se faire maquiller devant l'école maternelle. Le défilé accompagné par l'Harmonie de Bailleau-le-Pin a quitté la place des écoles vers 15h30 pour traverser le cœur du village. En tête du cortège, on pouvait voir la superbe sorcière, mascotte de l'événement, fabriquée par les enfants des TAP (Temps d'Activités Périscolaire). La journée s'est terminée sur l'espace vert rue du Moulin autour du goûter et du vin chaud pendant l'embrassement de la sorcière. Les enfants avaient exposé une fresque de dessins et de poèmes composés pour l'occasion avec leurs animateurs des TAP ; ils ont également présenté quelques chorégraphies.

L'APE tient à remercier l'équipe d'animation pour sa participation au projet, l'Harmonie, la Municipalité, les Ecoles, les parents qui ont apporté des gâteaux et leur aide (circulation, maquillage...) et bien sûr les nombreux participants !

Virginie Cordonnier



Soirée Théâtre "L'héritage diabolique de Tata Odette"

Soirée animée le samedi 5 mars à 20h30, où plus de 200 bailleaulais sont venus se « gausser » et applaudir en première partie des jeunes comédiennes de la compagnie « Les Troubadours de la joie » d'Arrou, par une « mise en bouche » de sketches hilarants. La troupe, déjà familière des lieux, s'était produite l'an passé à Bailleau-le-Pin en jouant « Vous êtes ici chez vous » au profit de l'association de recherche AERAO*.

En deuxième partie, nous est « servie » avec brio par les dix comédiens, la pièce comique de Jérôme Dubois « L'héritage diabolique de Tata Odette », où les spectateurs découvrent le portrait de Tata Odette (plus grand que nature et déjà antipathique !), trônant dans la pièce principale de la maison.



Les comédiens, par leurs différentes entrées et avec beaucoup de talent, nous présentent les neveux et nièces de la défunte, ses amies voisines, et trois improbables « SDF » occupant le jardin.

Tous pronostiquent sur le contenu de l'héritage, dans un jeu de piste voulu par la défunte, les obligeant à fouiller de fond en comble la modeste demeure, après lecture du testament « votre héritage se trouve dans la maison ».

Mention spéciale pour la prestation plus vraie que nature des trois comédiens SDF, épuisant de rires la salle entière.

Comme l'année dernière, la mairie met gracieusement cette salle à disposition pour cet instant de « grâce théâtrale » et toutes les entrées (1 105 €) sont reversées pour l'association AERAO, qui accompagne les patients du service Oncologie des Hôpitaux de Chartres.

*AERAO : ASSOCIATION D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN ONCOLOGIE

Nathalie Moreau



Commémoration du 8 mai 2016



Recueillement du maire et des enfants

Le dimanche 8 mai 2016 à 11 h 30, les élus locaux, les pompiers, l'Harmonie, les porte-drapeaux et les anciens combattants se sont donnés rendez-vous place de la Mairie pour commémorer le 71ème anniversaire de la victoire de 1945. Lorsque le cortège fût arrivé au Monument aux Morts, deux gerbes furent déposées par M. le Maire, Martial Lochon, assisté de deux enfants pour la municipalité car M. Fernand Carré, Président de la FNACA, pour les anciens combattants, était porte-drapeau. M. le maire, Martial Lochon a procédé à la lecture des manifestes, en hommage aux combattants disparus au champ de bataille.



Le Maire, Martial LOCHON

Après la cérémonie au Monument aux Morts et de retour à la Salle des Fêtes, Martial LOCHON a procédé à la remise des diplômes accompagnant les



médailles du travail. Ont été diplômés pour la médaille d'argent (20 ans) Olivier CHARDON, pour la médaille de Vermeil (30 ans) Bruno VIRLOUVET, pour la médaille d'Or (35 ans) Gilles DUCROT et pour la médaille Grand Or (40 ans) Custodio Da Mota.

Enfin Martial LOCHON a remis la médaille de la commune à M. Jacques JOSEPH-MONROSE pour son mérite et son dévouement très rare pour ses 42 années de bénévolat actif passées au sein de l'Athlétic Club de Bailleau-le-Pin (ACB) comme dirigeant et comme formateur des jeunes. Il a décidé de prendre sa retraite de dirigeant à la fin de la saison mais restera fidèle à l'ACB.



Jacques JOSEPH-MONROSE et Martial LOCHON

Jacques JOSEPH-MONROSE, très touché, remercie chaleureusement M. le Maire pour la remise de cette Médaille.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a conclu la cérémonie.

Maryvonne Delpoux

Festivités du 13 & 14 juillet 2016

Comme chaque année, pour la Fête Nationale, la Municipalité vous propose le 13 juillet au soir, un buffet froid qui se tiendra à la Salle des Fêtes. L'ouverture des portes aura lieu dès 19 heures. S'ensuivra la retraite aux flambeaux et le traditionnel feu d'artifice, avec la participation des Majorettes et de l'Harmonie. Le bal populaire, animé par « Yoann », est organisé par le comité des fêtes. Pour le plaisir de tous, la fête foraine battra son plein.

Les inscriptions pour le buffet seront prises à la mairie jusqu'au lundi 11 juillet 2016.

Le prix est de 15.00 € par adulte et 8.50 € par enfant de moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 4 ans. (Tarifs inchangés depuis 2014) les chèques sont libellés à l'ordre de « l'Auberge du Brabant » à la réservation et encaissés à compter du 15 juillet.



Vous êtes également cordialement invités le 14 juillet Place de la Mairie où les sapeurs-pompiers de Bailleau-le-Pin, en partenariat avec la Mairie, animeront de 16h00 à 18h00 des ateliers ludiques pour les enfants. Vous aurez aussi la possibilité d'assister à une démonstration de secours avec la grande échelle.

Puis nouveau rendez-vous Place de la Mairie à 18 heures, pour le défilé au Monument aux Morts pour un dépôt de gerbe, à l'issue duquel un vin d'honneur vous sera offert.

Eric Massot



Les coulisses du feu d'artifice

Il est presque 23h30 en cette soirée du 13 juillet. L'explosion de la dernière bombe vient de retentir dans le ciel baillleaulais. L'épaisse fumée qui avait envahi le terrain de football se dissipe lentement. Tandis que la foule, emmenée par les majorettes et l'harmonie, regagne le centre du bourg, la petite équipe qui gère le feu d'artifice de Baillieu-le-Pin depuis plusieurs années déjà, commence le démontage et le rangement du matériel, aidée en cela par les sapeurs-pompiers. C'est aussi l'heure du bilan, l'artificier et quelques bénévoles « refont le feu » : - « Bon, ça s'est pas trop mal passé, les gens ont l'air d'être contents ! - Moi j'ai trouvé que la musique collait bien avec les fontaines. - Faites attention ! Ça va encore dans un mortier, il y a peut-être une bombe qui n'est pas partie ... »



L'artificier, c'est Guillaume AULARD, baillleaulais de souche, qui réside maintenant en région parisienne. Tous les ans, il répond présent le 13 juillet pour préparer le feu d'artifice de la commune. Le QUISÉTOU l'a rencontré, il nous dévoile l'envers du décor :

Guillaume Aulard : le feu est tiré à partir d'une console de tir, alimentée par batterie, sur laquelle sont reliés deux satellites grâce à deux longs câbles électriques multiconducteurs de 60 m. C'est sur ces deux satellites, positionnés au milieu du terrain, que sont connectés les fils électriques qui alimentent les inflammateurs pyrotechniques logés dans les artifices. Quand on appuie sur le bouton de mise à feu de la console de tir, le courant électrique qui traverse l'inflammateur le fait brûler instantanément ce qui a pour effet de projeter l'artifice en l'air et de le faire exploser. Plusieurs projectiles peuvent être connectés ensemble pour être déclenchés au même moment : c'est ce qu'on appelle une ligne.

Quisétout : Quels sont les différents types d'artifices utilisés ?

GA : Il y a d'abord les bombes, qui ressemblent à des sortes de poires, de calibres 50, 75 et 100. Ces chiffres correspondent grosso-modo, en mètre, à la hauteur à laquelle elles vont exploser et au diamètre d'éclatement. Après, on a les chandelles. Ce sont des tubes de 3 à 4 cm de diamètre et d'une longueur de 50

à 80 cm. A l'intérieur, il y a en fait des mini-bombes qui partent les unes après les autres. Il y a aussi les compacts : ce sont des petites chandelles de 15 à 20 cm de hauteur, regroupées par paquet de 20 ou 25, voire plus. Elles sont reliées entre-elles par une mèche lente ce qui a pour effet de créer un retard entre chaque mise à feu de celles-ci. Il y a aussi les cônes qui donnent un effet de fontaine ou de volcan ...



QST : Après cet exposé un peu technique, mais nécessaire, expliquez-nous comment vous préparez l'installation.

GA : En fait, le feu est livré 2 à 3 jours avant le 13 juillet. On déballe les cartons et on vérifie qu'il ne manque pas d'artifices par rapport au plan de tir fourni. Le feu est ensuite stocké en sécurité jusqu'au jour J.

QST : Justement, racontez-nous ce qui se passe le 13 juillet.

GA : Le groupe de bénévoles arrive vers 10h sur le stade pour l'installation. Il est composé de quelques amis que je tiens à remercier pour leur fidélité chaque 13 juillet (Hervé LAVOT, David, Mickaël et Jérémie BOUCHET) et de quelques autres personnes. Pendant ce temps, les agents des services techniques nous livrent le feu, la console de tir, les supports, les mortiers, etc... A partir de là, on sort tous les artifices et on les trie. Chaque projectile est numéroté et devra être câblé selon le plan de tir élaboré par notre fournisseur.



QST : Comment répartissez-vous les tâches ?

GA : On va déjà installer les batteries de mortiers qui vont accueillir les bombes et différents autres supports pour fixer les chandelles et les cônes. Ensuite, chacun va rejoindre son poste muni d'une pince coupante, de ruban adhésif, d'un crayon et d'un plan de tir. Une personne va s'occuper du câblage des bombes, une autre des chandelles, une autre des compacts. On a aussi quelqu'un qui se charge de raccorder tous les fils électriques sur les satellites et de tester chaque connexion. Pendant ce temps, le stand qui abrite la console de tir et la sono est monté.

QST : Y a-t-il un positionnement précis à respecter pour les artifices ?

GA : A 95 %, la base est toujours la même. Donc, on essaye tous les ans de les positionner différemment. On peut les faire se croiser dans un sens ou un autre, mettre des distances plus ou moins grandes entre chaque ou en fixer sur les pylônes d'éclairage.



Guillaume supervise aussi la sécurité de l'installation et des spectateurs. Il veille notamment à l'orientation des chandelles et des mortiers : il ne faut en aucun cas qu'un artifice se dirige horizontalement vers le public. Pour cela, les batteries de mortiers sont solidement ancrées entre-elles et dans le sol, ainsi que les compacts. Autre élément important : la météo. En cas de sécheresse ou de vent trop violent, le tir du feu pourrait être annulé afin d'éviter des départs de feu ou des retombées incandescentes sur les spectateurs et les habitations ...



Vers 12h30, tous les bénévoles se retrouvent autour d'une table installée dans un coin du stade pour un pique-nique improvisé (qui ne l'est plus vraiment d'ailleurs). C'est l'occasion de se détendre et de décompresser avant de se concentrer à nouveau sur le câblage du feu.



Les coulisses du feu d'artifice (suite)

L'objectif est que ce soit fini vers 17h parce qu'après, il y a encore une dernière phase de tests. Malgré les contrôles qu'on effectue tout au long de la journée, on peut toujours rencontrer des petits soucis : un fil débranché, une inversion dans la connexion des lignes sur les satellites ... Normalement, vers 18h tout est vérifié et on fait en sorte de ne plus toucher à rien.



QST : En cas de temps pluvieux, prenez-vous des précautions particulières ?

GA : On recouvre le feu avec des bâches. Pour éviter les remontées d'humidité, tous les artifices normalement posés sur le sol sont installés sur des panneaux de bois. Les valises satellites sont protégées sous des abris confectionnés par les services techniques.

QST : Le feu d'artifice est sonorisé. Parlez-nous en.

GA : La sono est installée dans l'après-midi. C'est Christian LAGOUTTE, un autre ami bénévole, qui s'en charge tous les ans. Il récupère le matériel prêté par le Comité des Fêtes, par David (BOUCHET) et par lui-même. Ensuite, il s'occupe du montage et des branchements. Il est aidé par une ou deux personnes. Normalement, vers 18h, un son commence à sortir des enceintes ! Après, ce sont les réglages qui lui prennent un peu de temps. Il essaie d'obtenir le meilleur son possible avec du matériel de sono très hétéroclite ! A 19h30 tout est prêt.



Et c'est précisément à cette heure-là que quelques « vigiles » bénévoles arrivent sur le stade pour surveiller les installations. Le moment est alors venu, pour la petite équipe, d'aller prendre part au buffet organisé par la municipalité à la salle des fêtes. Le repas est pris rapidement puisque vers 21h30, Guillaume et quelques autres personnes sont de retour sur le terrain. C'est l'occasion de faire une dernière vérification à la lumière des lampes torches et, par souci de sécurité, de s'assurer qu'il n'y a pas de spectateurs installés dans la zone de tir.

QST : A l'approche de l'heure H, que ressentez-vous ?

GA : Beaucoup d'impatience ! Cette ambiance d'événementiel, c'est très grisant. On se sent privilégié de pouvoir aller au-delà de la main courante, de faire son petit tour d'inspection. Je ne connais pas vraiment le stress, mais plutôt les montées d'adrénaline. Se retrouver là en petit comité, monter le feu tous les ans, je considère ça comme un privilège. On se sent valorisé par rapport à tout ça. J'ai vraiment hâte d'être « dedans ».



Il est 23h. Les notes de musiques jouées par l'harmonie se font de plus en plus présentes. Les éclats bleutés des gyrophares du fourgon-pompe des pompiers illuminent le ciel. C'est précédée par les majorettes que la foule des spectateurs pénètre sur le stade et vient s'installer le long de la main courante, juste devant la salle de sport. Le véhicule des sapeurs-pompiers vient se positionner sur le côté du stade, prêt à intervenir au moindre départ de feu, comme cela s'est déjà produit. Sous le stand, Guillaume se concentre, installé devant la console de tir. Les éclairages sont éteints. Le compte à rebours de 10 secondes est déclenché. A l'instant 0, il appuie sur le bouton de mise à feu tandis que la bande son est lancée en même temps.

QST : Comment se déroule le tir du feu d'artifice ?

GA : Tout est basé sur le plan de tir. Chaque artifice ou groupe d'artifices a été câblé sur une ligne électrique différente, numérotée de 1 jusqu'à 50 en général, pour le feu tiré à Bailleau. Les lignes sont mises à feu en les sélectionnant les unes après les autres sur la console de tir, tout en respectant un temps bien précis entre chaque tir. Par exemple, le feu débute avec la ligne 1 au temps 0, qu'on appelle « top 0 ». Au « top 8 », c'est-à-dire après 8 secondes du début, la ligne 2 est mise à feu. 25 secondes après le début, au « top 25 », c'est

au tour de la ligne 3 et ainsi de suite jusqu'à la dernière ligne. Il y a 3 ou 4 ans, j'ai écrit un petit programme informatique qui fonctionne comme un chronomètre et qui génère un signal sonore à chaque top. Dès que je l'entends dans mon casque, j'appuie sur le bouton de mise à feu sans réfléchir. Ça m'évite de me tromper et comme ça, je peux rester concentré sur la manipulation de la console.



QST : Comment est composé le plan de tir ?

GA : Ça commence toujours par l'explosion de 3 marrons d'air. Ce sont des bombes de calibre 50, qui provoquent de fortes déflagrations pour annoncer le début du feu. Ensuite celui-ci est décomposé en 5 ou 6 tableaux avec des thèmes différents (couleurs, rythmes, choix des artifices, etc...). Entre chaque tableau il y a un intermède réalisé avec des bombes de calibres 75 et 100. Vient le bouquet final dans lequel l'intensité et la hauteur des explosions des artifices va croissant. Le tir s'achève avec 2 autres marrons d'air.

QST : Et la musique dans tout cela ?

GA : Le tir est synchronisé sur la musique. A chaque tableau correspond un thème musical. Par exemple, pour les fontaines sur fond de feux de Bengale, on aura une musique douce. On pourra ensuite avoir une musique disco ou rock avec des fusées crépitantes et des bombes qui retombent comme des palmiers. En fait, c'est un ensemble. La musique est embellie par le feu et le feu est embelli par la musique !

Auparavant, le feu était tiré par les sapeurs-pompiers. Il fallait allumer les mèches des artifices une par une avec un briquet, ce qui s'avérait être dangereux. Il y a une douzaine d'années, c'est notre artificier bailleaulais qui a pris le relais des pompiers. Il a alors acquis les techniques d'implantation, de câblage d'artifices et les notions essentielles de sécurité auprès d'un artificier professionnel. Avec lui est arrivé le tir électrique du feu. En 2005, il s'est fait assister techniquement par son ami, le régisseur du son, pour la conception et la fabrication de la console de tir et des deux satellites qu'il utilise chaque année afin de tirer le feu rapidement et en toute sécurité.

Le feu d'artifice de Bailleau-le-Pin, c'est une histoire de passionnés qui passeront toute une journée à préparer un spectacle de 12mn30s pour votre plus grand plaisir !



Interview de Isabelle Fassot, notre secrétaire de Mairie



Jérôme Sabathier : Bonjour Isabelle, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Isabelle Fassot : Bonjour, j'ai 40 ans et j'ai un petit garçon de 2 ans et demi. Je suis originaire de Romorantin en Sologne. J'ai beaucoup voyagé notamment en Maine et Loire, Touraine, dans le Gers, en Andorre, Bouche du Rhône, dans l'Orléanais et l'Eure et Loir.

JS : Quelle est votre fonction au sein de la Mairie de Bailleau le Pin ? Pourriez-vous me décrire votre poste ?

IF : J'ai pris mes fonctions le 28 Juillet 2015 en tant que secrétaire de Mairie, avec le titre de rédacteur catégorie B. Mon poste est polyvalent, j'ai diverses missions dans plusieurs domaines comme la comptabilité, les ressources humaines, mise en œuvre des politiques de la mairie, gestion administrative, demande de subventions, également accueil et organisation des élections.

JS : Quelle est votre formation ?

IF : Après l'obtention de mon Bac A1 Mathématique/Littérature, je me suis orientée vers la faculté de Droit et Histoire. J'ai complété ma formation avec un BTS informatique de gestion. Par la suite je me suis présentée au concours de la fonction publique pour être rédacteur.

JS : Quelles ont été vos précédentes expériences professionnelles ?

IF : De 2008 à 2015 j'ai occupé les fonctions de

rédacteur dans les domaines de l'éducation jeunesse ; ce poste polyvalent me permettait de gérer les finances des collèges publics et privés mais également d'être en charge de la restauration, des logements de fonction, mais aussi de gérer les subventions en lien avec les communes.

En 2007, j'avais un poste de gestion de collège en tant que contractuelle ; mais auparavant, j'ai eu des expériences diverses comme opératrice dans une plateforme téléphonique, responsable rayon boulangerie et j'ai eu aussi une expérience de gérante de snack-bar.

JS : Comment avez-vous trouvé cet emploi ?

IF : Habitant dans le département, j'étais à la recherche d'un poste en Eure et Loir. Suite à mon entretien concluant avec Monsieur Le Maire Martial Lochoy et Madame Danielle Mury, j'ai obtenu le poste de secrétaire de mairie.

JS : Qu'appréciez-vous dans votre métier ?

IF : J'apprécie la polyvalence, la possibilité de gérer des projets dans leur totalité, pour exemple le projet médiathèque est passionnant. J'aime le contact avec les habitants et les élus.

JS : Quelle est votre opinion sur notre village et ses habitants ?

IF : J'ai eu une très bonne impression de Bailleau Le Pin lors de ma première visite. J'avoue que j'aimerais,

à terme, habiter Bailleau Le Pin. L'accueil de la population a été très chaleureux et j'ai eu de bons échanges avec les habitants.

JS : Quelles sont vos passions ? Vos hobbies ?

IF : J'apprécie les voyages en camping-car et en moto pour profiter de la nature et plus particulièrement la mer.

JS : Quelles sont vos perspectives dans votre travail ? Que pouvons-nous vous souhaiter ?

IF : Je souhaite continuer à œuvrer pour la commune très longtemps. J'espère pouvoir apporter mon expérience en informatique afin d'aider à la mise en place de nouveaux moyens de communication, pour faciliter la vie de nos concitoyens.

JS : Merci Isabelle pour cette interview et pour votre disponibilité.

Jérôme SABATHIER



Compte rendu de la réunion du Conseil municipal (extrait)

Les comptes rendus complets sont consultables en Mairie aux horaires d'ouverture au public.

Séance du 15 décembre 2015

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MAILLOT Yoland, MASSOT Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : AUTIN Jean Michel à M. LOCHON Martial, SABATHIER Jérôme à M. MAILLOT Yoland
Absent(s) : Mme LETERRIER Katy

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu l'arrêté de création de la Communauté de Communes en date du 10 décembre 2015 et confirme le nom de la Communauté de Communes validé par les services de la Préfecture "Entre Beauce et Perche". La date d'effet de la Communauté de Communes est le 1er janvier 2016. La Communauté de Communes regroupe 33 communes avec un total de délégués communautaires de 56.

Son siège sera situé à Illiers-Combray.

La trésorerie dès le 1er janvier 2017 sera située à Courville sur Eure.

Il y a 3 délégués qui siègent dans cette instance et ont été désignés lors du dernier Conseil Municipal en date du 26 octobre 2015.

Monsieur le Maire informe que le SMET sera dissout le 1er janvier 2016 et cette compétence revient à la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche".

Monsieur le Maire donne les résultats des élections ainsi que les compétences de chacun des élus au sein de cette nouvelle Communauté de Communes :

A été élu 1 Président et 7 Vice-président

Président : Monsieur Philippe SCHMIT
(Maire de Le Thieulin)

1er Vice-Président : Bernard PUYENCHET
(Maire d'Illiers-Combray)

- Délégation générale - Promotion développement économique - Mutualisation - Nouvelles compétences
2nd Vice-Président : Jacky JAULNEAU
(Maire de Chuisnes)
- Urbanisme (SCOT + PLUI)

3ème Vice-Président ; Hervé BUISSON
(Maire de Courville sur Eure)

- Aménagement de zones - Réseau assainissement au sens large

4ème Vice-Président : Jean-François MANCEAU
(Maire de Magny)

- Eau - Interconnexion

5ème Vice-Président : Martial LOCHON
(Maire de Bailleau le Pin)

Aménagement espace communal - Suivi contrat Région (CCDI...)- Santé (Maison médicales...)

6ème Vice-Président : Pierrette SALMON
(Maire de Saint-Lupercé)

- Enfance - Jeunesse - OPAH

7ème Vice-Président : Philippe MORELLE
(Maire de Vieuvicq)

- Vallée - Voirie - Eolienne - Bâtiments communautaires.

Des conseillers délégués ont également été élu :

Céline LHUILLERY (Tourisme et Culture)

Bruno TARANNE (Infrastructures et Réseaux)

Pierre GIGOU (Transports Scolaires)

John BILLARD (Communication)

Marie-Claude François (délégué sans compétence).

Le bureau est composé de 33 membres.

Reprise des mêmes délégués dans les commissions

- Monsieur Martial Lochon : Commission Urbanisme (nouvelle commission)

- Reconduction de Monsieur Jean-Luc Goirand :

Commission Appel d'Offres.

En revanche il est nécessaire d'élire des délégués pour les deux commissions suivantes :

- Commission Travaux et Equipements

- Commission Transfert de Charges.

Vote des délégués de la commission Travaux

et Equipements : Monsieur Rodolphe Henriette - titulaire

Monsieur Luc Desveaux - suppléant.

Sont élus à l'unanimité.

Vote du délégué de la Commission Transfert

de Charges : Monsieur Jean-Luc Goirand

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Monsieur Luc Desveaux demande si des lieux définis ont été actés pour les différentes réunions de commissions. Monsieur le Maire répond que rien n'a été figé et défini.

Du fait de la fusion, de la création d'un nouvel EPCI, des arrivées de communes veulent se mettre en place ainsi que des départs.

Monsieur le Maire rappelle que ces deux faits ne pourront se faire qu'à partir du 1er janvier 2017.

Luplanté a émis le souhait de quitter la Communauté de Commune Entre Beauce et Perche pour rejoindre la Communauté de Commune du Bonnevalais.

Les communes de Sandarville et Ermenonville La Grande ont émis le souhait de quitter la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche" pour rejoindre Chartres Métropole.

Les communes de Mottereau et Montigny-le-Chartif émettent toujours le désir de rejoindre la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche".

II. RELANCE PROCÉDURE CIMETIÈRE :

Les sépultures qui font l'objet d'une reprise ce jour sont les sépultures qui sont situées sur le « terrain commun ». Ces sépultures sont individuelles, le plus souvent sans monument ou avec un monument peu important et qui n'ont pas fait l'objet d'une concession payante. En effet c'est souvent un emplacement gratuit mis à disposition pour 5 ans par la commune.

A ce jour un avis du Maire est apposé aux endroits où les reprises de sépultures vont avoir lieu ainsi qu'une affiche sur les sépultures entretenues afin que toutes personnes se sentant concernées puissent se présenter en Mairie et faire les démarches nécessaires pour effectuer l'acquisition d'une concession.

Ensuite, Monsieur le Maire prendra un arrêté de reprise de concession et les prestataires funéraires pourront donc effectuer les démarches nécessaires pour l'exhumation et transport des restes des sépultures dans l'ossuaire (déjà existant à Bailleau-le-Pin).

Ceci représente environ 150 reprises de sépultures.

Les démarches sont les mêmes pour les concessions trentenaires arrivées à expiration (environ une vingtaine dont certaines ne sont plus du tout entretenues).

La seconde phase est en cours :

Dans un premier temps, nous avons répertorié toutes les concessions représentant un danger imminent et procès-verbal est en cours de mise en place et ce, pour chaque sépulture répertoriée.

Ensuite une mise en sécurité de ces sépultures sera faite en début d'année et une recherche des familles pour remise en état.

Après, si rien n'est fait ou si aucune famille n'est retrouvée, une reprise des concessions, déclarées en état d'abandon, sera effectuée dans un délai de 3 ans et 8 mois.

III. MODIFICATION STATUTS RSEIPC, VOTE DES DÉLÉGUÉS :

Monsieur Henriette informe les membres du Conseil Municipal que la gestion des travaux, au sein du Syndicat Mixte Electrique du Pays Chartrain, va évoluer afin de rationaliser au mieux les coûts ainsi que les interventions qui seront programmées sur une année.

- Avec la modification des statuts, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'élire 4 membres (2 titulaires et 2 suppléants) pour le Syndicat Mixte Electrique du Pays Chartrain.

Monsieur Henriette Rodolphe et Monsieur Benoist Laurent sont élus titulaires et Madame Zdebski Patricia et Monsieur Sabathier Jérôme sont élus suppléants l'unanimité.

IV. EXTENSION PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE DU CALCITON :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Préfecture a prescrit une enquête publique du 23 Décembre au 9 février 2016, relative à la déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation, présentées par la Société SCA TISSUE France implantée à Hondouville, en vue d'épandre des sous-produits sur des terres agricoles de 128 communes de l'Eure et Loir.

A Bailleau-le-Pin, deux agriculteurs sont concernés, et cela représente 59.21 hectares. Il y aura environ 1180 tonnes de calciton (sous-produit dérivés de l'industrie, et permettant de recycler de la ouate de cellulose) à épandre en 2 ou 3 jours sur le territoire de la commune pour 9 ans.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'actualisation, et l'extension du périmètre d'épandage agricole (9 abstentions, 8 voix Pour).

V. TOUR DE TABLE :

Monsieur Massot Eric rapporte que le Sictom BBI constate que les habitants ont fait un effort sur le tri, en effet, les déchets dans les poubelles jaunes augmentent et les déchets ménagers diminuent.

Il ajoute qu'une convention pour le ramassage des ordures a été signée avec Chartres Métropole pour le Hameau de Pouancé pour une somme de 1076.00 € à l'année.

Monsieur Massot informe que la balayeuse passera le 14 janvier 2016 sauf aléa climatique.

Madame Cordonnier dit que les illuminations de Noël sont peu nombreuses cette année.

Monsieur Desveaux lui répond que la simulation a été faite en amont avant d'être validée et que selon la disposition des mâts, cela va être difficile d'en rajouter, et, c'est plus fait de façon à accompagner la population dans ces moments de fêtes. Un coût de 2 € par habitant a été investi pour l'achat de ces illuminations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.



Séance du 19 janvier 2016

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : AUTIN Jean Michel, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MAILLOT Yolande, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme
Absent(s) ayant donné procuration : M. BENOIST Laurent à M. DESVEAUX Luc
Absent(s) : Mme LETERRIER Katy

En ouverture de séance, Monsieur Lochon rappelle que la Communauté de communes "Entre Beauce et Perche" est active depuis le 1er janvier 2016 et que le slogan de celle-ci est "Ensemble construisons notre avenir".

I. TARIFS COMMUNAUX 2016 :

L'ensemble des tarifs communaux en vigueur est présenté aux membres du Conseil Municipal. A l'unanimité, ils ne souhaitent pas modifier ces tarifs. Le prix de l'eau et la redevance assainissement seront fixés lors du vote du budget 2016. A ces tarifs communaux, il est à ajouter la location de la salle de réunion de la mairie pour les personnes désirant une salle plus petite que la salle des fêtes. Il est proposé de louer la salle de réunion à hauteur de 50.00 € la journée ou demi-journée sans distinction pour les habitants de Bailleau-le-Pin et 100.00 € pour les personnes habitant à l'extérieur de la commune. Il sera rappelé qu'aucun repas ne sera toléré dans la salle de réunion. Les personnes selon les demandes pourront disposer du vidéo projecteur et de l'écran déjà installé dans la salle.

II. DEMANDE DE SUBVENTION DETR :

Deux demandes de subventions seront sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) :

1. Enfouissement des réseaux à Hauville :

La reprise de l'assainissement sur la rue d'Hauville (compris le trop-plein de la mare vers la vallée) est nécessaire. Il existe beaucoup d'eau parasite car les parcelles sont plus hautes et la route sert de drainage. L'objectif est de créer un réseau séparatif des eaux usées et des eaux pluviales. Ces travaux permettraient d'effectuer un renforcement du réseau EAP sur les rues d'Hauville et de Meslay-le-Grenet.

Coût de l'opération	510 516,00 €
DETR 2016 - Assainissement	30 000,00 €
DETR 2016 - Renforcement Eau potable	30 000,00 €
FDAIC 2016-évacuations eaux pluviales	30 000,00 €
FDAIC 2016-enfouissement réseaux	45 300,00 €
RSEIPC	125 000,00 €
Coût restant à la charge de la commune	250 216,00 €

2. File Boues :

Monsieur le Maire informe que l'objectif de la station est de fournir des boues aisément transportables et valorisables en agriculture. Pour cela, deux objectifs sont à atteindre :

- La stabilisation des boues et au chaulage des boues.
- La déshydratation à un taux de siccité normalisé après chaulage.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2016 pour une demande de subvention de 90 000 € pour 2016.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût des travaux estimés	240 000 €
DETR 2016	90 000 €
Reste à la charge de la commune	150 000 €

III. DEMANDE DE SUBVENTION FDAIC :

FDAIC : Fonds départemental d'aide à l'investissement communal.

Les conseillers valident les cinq dossiers suivants et charges Monsieur le Maire de solliciter une aide pour les cinq dossiers présentés auprès du conseil départemental dans le cadre du FDAIC 2016 :

1. Enfouissement réseaux :

CF demande de subvention DETR 2016, opération enfouissement réseaux à Hauville.

2. Evacuation eaux pluviales :

CF demande de subvention DETR 2016, opération enfouissement réseaux à Hauville.

3. Cimetière :

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide pour 2016 les travaux du cimetière suite à la reprise des concessions.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût des opérations	76 800 € TTC
Aide du Conseil Départemental	7 500 €
Récupération TVA	9 920 €
Autofinancement de la commune	59 380 €

4. Jeux d'enfants :

Afin de proposer aux enfants de Bailleau-le-Pin diverses activités extérieures, Monsieur le Maire propose l'acquisition et la pose de jeux d'enfants à hauteur de 30 000 € sans la pose.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût des opérations	36 000 € TTC
Aide du Conseil Départemental	7 500 €
Récupération TVA	4 650 €
Autofinancement de la commune	23 850 €

5. Eclairage du terrain de foot :

En vue de l'Euro 2016, une opération a été lancée par la ligue de foot afin d'aider les communes à faire des travaux de réfection permettant une pratique du football plus aisée.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût des opérations	100 000 €
Aide du Conseil Départemental	30 000 €
Aide la ligue de Football	15 000 €
Autofinancement de la commune	55 000 €

6. Travaux bureau de la secrétaire de mairie :

Lors du dernier Conseil Municipal, l'accord a été donné pour effectuer les travaux du bureau de la secrétaire de mairie en régie, il convient d'instruire un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût des opérations	9 800 €
Aide du Conseil Départemental	2 490 €
Récupération TVA	1 519 €
Autofinancement de la commune	6 112 €

IV. Questions Diverses :

Monsieur Lochon informe qu'une consultation auprès de trois architectes a été effectuée pour la future médiathèque. Les trois cabinets sont :

- AB' CIS
- OMBRE LUMIERE
- FREDERIC GAU

Tour de Table :

- Messieurs Massot et Sabathier informent des nouvelles applications disponibles sur le site internet de la commune : la campagne de vaccination, la possibilité de consulter ses points du permis de conduire et les comptes rendus des Conseils Municipaux.

- Monsieur Desveaux mentionne que l'interconnexion du réseau d'eau sera effective la première semaine de février 2016.

- Monsieur Massot informe que le 5 mars 2016, la compagnie "Les troubadours de la joie" sera sur scène à la salle des fêtes de Bailleau le Pin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

TERRASSEMENT
POUR TOUS RACCORDEMENTS
PRIVATIF - AMENAGEMENT



Patrick GRESSELLE
2, rue de la Libération
28120 BAILLEAU LE PIN
Tél./Fax 02 37 25 46 43 - Port. 06 14 41 89 11



H.R.P. LE BIEN ETRE
M. Maillot
Tél. 02 37 26 76 78
hrp.lebienetre@orange.fr
Chauffage - Plomberie - Sanitaire
Entretien - Dépannage - Energies renouvelables



3 impasse du Bois Bellier 28190 Fontaine-la-guyon



Séance du 22 mars 2016

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUGROS Marie-Claude à Mme MURY Danièle, MM : AUTIN Jean Michel à M. LOCHON Martial, SABATHIER Jérôme à M. GOIRAND Jean-Luc
Excusé(s) : M. MAILLOT Yoland
Absent(s) : Mme LETERRIER Katy

1 - COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur LOCHON Martial, Maire, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous : Un déficit d'investissement de 77 382.65 € et un excédent de fonctionnement de 324 306.85 €, après intégration des reports de 2014.

2 - VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE COMPTABILITE M14 :

Monsieur LOCHON, Maire, présente aux Conseillers Municipaux le Budget 2016 et propose de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des 3 taxes locales, pour 2016 ; accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3 - COMPTE DE GESTION/COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous : Un déficit d'investissement de 5 225.89 € et un excédent de fonctionnement de 162 246.08 €, après les reports de 2014.

4 - VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COMPTABILITE M 49 :

Monsieur LOCHON, Maire, présente aux Conseillers Municipaux le Budget 2016 et le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le prix de l'eau passe à 1,32€ HT le m3 et que la redevance assainissement ne change pas ainsi que tous les autres tarifs concernant l'eau et l'assainissement.

5- STATION D'EPURATION :

Monsieur LOCHON, informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande a été faite auprès de la société IRH pour le chiffrage de la Rue d'Hauville concernant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réseau séparatif.

Feu vert pour le lancement des travaux de la station d'épuration.

6 - MEDIATHEQUE -CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE- CONTRATS ANNEXES :

Concernant la médiathèque, le cabinet d'architecture ABCIS a été retenu lors de l'audit de consultation

7 - AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE : « S.A.S.U SUPERGEL 28 » :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur installation classée à l'environnement soumise à enregistrement du public - SASU SUPERGEL 28- de NOGENT SUR EURE.

11-QUESTIONS DIVERSES -TOUR DE TABLE :

Des devis ont été faits pour la réfection des gouttières de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe qu'il a donné son accord à un couple de vendre des pizzas le mardi soir.

Monsieur LAGOUTTE demande des informations sur la mise en sécurité de la route d'Harville, et Monsieur LOCHON l'informe que celle-ci est en cours, il faut attendre les résultats du remembrement.

Monsieur DESVEAUX propose qu'une réunion de la commission des chemins soit programmée.

Monsieur DESVEAUX rapporte les informations de la réunion du Cadre de vie qui a eu lieu dernièrement.

Il a été retenu pour les illuminations de Noël :

- Un changement d'éclairage place de la Mairie
- La mise en place de rideaux en gouttelettes à la Mairie
- Des lumières flash dans les arbres

De plus il a été proposé différents emplacements pour l'aire de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Séance du 2 mai 2016

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LETERRIER Katy à M. HENRIETTE Rodolphe, M. AUTIN Jean Michel à M. LOCHON Martial
Excusé(s) : M. MAILLOT Yoland

1 - STATION D'EPURATION :

Monsieur le Maire informe que les réponses aux demandes de subventions arrivent peu à peu et il rappelle que le projet est en cours étant donné que la Police de l'eau a donné son accord.

Si le calendrier est respecté, la future station sera opérationnelle en septembre 2017.

2 - TRAVAUX SUR RESEAUX RUE D'HAUVILLE :

Concernant la demande de DETR, celle-ci a été validée pour un montant de 54 000 €. Le Département n'a pas encore répondu pour la subvention eaux pluviales qui est à hauteur de 30 000 €. De plus, il sera compliqué d'obtenir la subvention d'un montant de 45 300 € demandée dans le cadre du FDAIC. Les demandes des communes pour le FDAIC 2016 sont importantes et l'enveloppe est dépassée, donc un arbitrage sera mis en place par les Conseillers Départementaux afin de permettre à tous l'octroi de cette subvention même écartée.

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau sera faite, mais seulement lorsque les dossiers seront complets.

Monsieur GOIRAND demande si le futur lotissement privé a des exigences par rapport à ces travaux, et Monsieur LOCHON répond qu'ils sont dans l'attente de la réalisation de ce projet.

3 - MEDIATHEQUE :

Monsieur LOCHON a rencontré Monsieur VAZ, architecte de la société AB'CIS, le jeudi 28 avril afin qu'il lui présente le dossier de la future médiathèque.

Le Conseil Municipal donne son accord pour conserver une porte qui fera la jonction entre l'école maternelle et la future médiathèque.

RSEIPC
L'ÉNERGIE PARTAGÉE

Economisez l'énergie

Quelle que soit l'énergie de votre chauffage pour diminuer vos factures et protéger l'environnement, la Régie vous accompagne dans vos projets :

Conseils et aides financières *
Appelez le 02 37 91 80 00

et profitez d'offres renversantes

*uniquement pour tous travaux effectués par un professionnel, dans un logement construit depuis plus de 2 ans
* sous certaines conditions et suivant modification de la loi de finances.

MOREAU PEINTURE

Revêtements sols et murs
Ravalements - Etanchéité de façade
Vitrerie - Enduit de décoration
- Démoussage de toitures -

Mp

Tél. 02 37 25 80 45 - Port. 06 10 22 05 75
moreaupeinture@orange.fr
11, chemin de la croix des vignes - 28120 NOGENT / EURE



Concernant la mise en place d'une porte entre la crèche et la médiathèque, cela sera à faire valider par la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche".

Monsieur HENRIETTE demande s'il serait possible d'installer des jeux d'enfants au sein même du jardin qui sera situé derrière la médiathèque. Monsieur le Maire répond par la négative car la Bibliothèque Départementale dit que cela n'est pas compatible avec un lieu de culture et de calme. La BDP désireait plus la mise en place d'un jardin botanique.

Lors du projet présenté, les membres du Conseil Municipal demandent à ce que soit respectées les normes d'accessibilité et qu'elles soient bien prises en compte lors de cette réhabilitation.

Le Conseil Municipal est favorable à la suppression de la totalité des volets car la médiathèque doit être un lieu ouvert.

4 - ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT :

Le club de foot demande un nouvel éclairage depuis quelques saisons et aujourd'hui la commune a répondu favorablement, du fait de l'Euro 2016 et que la Fédération Française de Football participera à hauteur de 15 000 € au projet de l'éclairage du stade de foot.

Monsieur LOCHON informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Sénateur Gérard CORNU a octroyé à la commune de Bailleau le Pin la somme de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire.

5 - ACHAT PARCELLE PARKING SALLE DES SPORTS :

La Commune de Bailleau le Pin va acquérir la parcelle qui se trouve en face de la Salle des Sports, en revanche, une condition est faite et sera mentionnée lors de cette vente, c'est qu'il soit mis en place une servitude avec l'autre partie du champ, si celui-ci devenait constructible. Le Conseil Municipal vote le prix d'achat à 4.37 € le m² à l'unanimité.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'indemnité d'éviction à hauteur de 5480 €/ha selon le barème proposé par la Chambre de l'Agriculture.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la servitude qui sera laissée au vendeur sur le futur parking.

6 - REMEMBREMENT :

Monsieur le Maire rappelle que les propositions faites ce soir ne sont pas encore validées par le Conseil Départemental, en revanche, il expose les propositions :

- de refaire des chemins près de la vallée et des chemins de contournement pour faciliter la circulation des engins agricoles.

- de mettre en place des chemins derrière la ligne de chemin de fer.

- de déplacer le chemin de Rosay.

Axéreal demande la possibilité de mettre en place une sortie au niveau du silo.

Pour Pommeray, contournement du bourg et amélioration du chemin vers la route de Magny.

Pour Harville et Montançon, ce sont les mêmes propositions de contournement qui sont faites.

Romigny a déjà un chemin de contournement du bourg. Des doléances ont été émises lors de la dernière commission soit :

- Laisser sur les chemins agricoles classiques une largeur de 5 mètres.

- Sur certains chemins de contournement d'habitation une largeur de 6 mètres (tels que les chemins de contournement de Sandarville qui sont en 6 mètres "plus"... et qui permettent d'avoir une mixité de passage).

- Près des vallées, il y aura aussi une demande pour replanter des haies, reboiser les endroits inaccessibles...)

En parallèle, le Département souhaite supprimer des routes ou les déclasser, et Monsieur MASSOT, représentant de la Commune de Bailleau le Pin nous informe des différentes possibilités qui seront mises en place aux alentours de Bailleau le Pin :

- Suppression de la route Rosay-Chauffours, c'est acté par le Conseil Départemental et elle passera en C5.

- Suppression de la route Benne - Romigny, c'est demandé par la Mairie de Chauffours qui demande le passage en C5 mais le Conseil Départemental veut la conserver.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le fait de prendre une maîtrise d'ouvrage pour la totalité des travaux connexes à l'aménagement foncier décidés par la CCAF, par la création d'une association foncière, et délègue la totalité des travaux à cette association.

7 - TRAVAUX :

Monsieur le Maire présente deux devis pour la reprise des gouttières de la Salle des Fêtes.

Les deux entreprises sont les suivantes :

- Entreprise Huet

- Entreprise Dugat

L'entreprise Huet a été retenue à la majorité du Conseil Municipal (13 Pour et 2 Contre).

8 - EXONÉRATION TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Monsieur LOCHON informe que la commune a reçu un courrier de la part de la DDT concernant le coût de la taxe d'aménagement pour la Salle des Sports qui s'élève à 63 110€. Monsieur LOCHON demande l'autorisation de faire parvenir à la DDT un courrier de demande d'exonération.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à l'unanimité d'envoyer ce courrier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que tous les bâtiments communaux soient exonérés de la taxe d'aménagement.

9 - RAPPORT 2015 SUR L'EAU :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur l'eau potable de la commune de Bailleau-le-Pin, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport, décide de le transmettre aux services préfectoraux et décide de le mettre en ligne sur le site de "eaudefrance.fr".

10 - RAPPORT 2015 SUR L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur l'assainissement de la commune de Bailleau-le-Pin, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport, décide de le transmettre aux services préfectoraux et décide de le mettre en ligne sur le site de "eaudefrance.fr".

11 - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LOCHON informe les membres du Conseil Municipal que le dossier ADAP a été envoyé aux services correspondants et a bien été réceptionné (récépissé reçu ce jour).

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de reconduire la société FMA pour l'organisation du feu d'artifice pour le mois de Juillet 2016.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle entreprise va s'implanter sur la Commune de Bailleau-le-Pin, car celle-ci avait déposé un permis de construire qui a été validé par les services correspondants. Cette entreprise est l'entreprise Foulon et œuvre dans la maçonnerie, charpente.

12 - TOUR DE TABLE :

Monsieur HENRIETTE informe qu'un énorme trou se forme dans la rue de Belleville, le même qu'il y a deux ans.

Monsieur LOCHON rappelle que le budget de la Communauté de Communes vient d'être voté et que la compétence de la Com-Com est à ce jour la même mais qui devra évoluer. Il informe que les procédés de réparation pour cette année seront les mêmes que l'année dernière, en attendant d'avoir de nouvelles directives.

Monsieur LOCHON informe également que le budget de la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche" est serré, mais que le projet de la Zone de Grande Capacité est acté ainsi que le développement de la fibre pour chaque habitant de la Communauté de Communes.

Monsieur BENOIST informe qu'il y a d'importants nids de poules au bord de la route qui mène à Pouancé. Monsieur LOCHON informe que la moitié de la route doit être entretenue par la Commune de Bailleau le Pin et l'autre moitié par la Commune de Ollé.

Monsieur SABATHIER demande ce que sont advenues les communes qui désiraient sortir de la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche". M. LOCHON, informe que le Préfet a rejeté ces demandes. Il informe également que celles qui désiraient entrer, le feront au 1er Janvier 2017.

Monsieur SABATHIER fait remarquer que l'entreprise qui a été mandatée par la Régie Electrique pour le changement des ampoules ne fait que ça, elle ne prend pas la peine de nettoyer les globes qui se trouvent sur les lampadaires et les laisse dans le même état. De plus le transfert de propriété des candélabres n'est pas encore effectué car une personne est mandatée pour faire l'inventaire de chaque mat et de prévoir les interventions nécessaires avant ce transfert.

Madame MURY et Monsieur MASSOT sont allés le 13 avril à la réunion du SICTOM afin de voter le budget 2016.

- Une augmentation de 5% sera mise en place pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- Une provision pour risques est mise en place suite à l'annulation des titres du SICTOM, suite à la décision du Tribunal Administratif.

- Mise en place d'un paiement de remplacement des bacs sauf si vol manifeste avec preuve d'un dépôt de plainte.

Monsieur MASSOT informe qu'il a reçu un appel de la part d'un habitant de Pommeray lui indiquant que certains conducteurs roulent très vite et demande s'il y a une possibilité d'installer un panneau de signalisation "attention enfants".

Monsieur LOCHON informe que les armoires pour les majorettes seront prochainement livrées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.



Les amis des jumelages d'Illiers-Combray

C'est à l'initiative du Président M. Jeanton, avec la participation de la mairie, que cette association a vu le jour en 1974. Elle fut créée pour le collège afin que tous les enfants du Pays de Combray puissent échanger linguistiquement, dans le cadre de raviver un échange franco-allemand.

En 2014, le jumelage avec Gemünden a fêté ses 40 ans d'existence. Il existe un jumelage avec Coniston (Angleterre) déjà depuis 20 ans et avec Anversa (Italie) depuis 10 ans.



Cette association fonctionne avec un conseil d'administration présidé par M. Eaux, un vice-président anglais, un vice-président allemand et un vice-président italien pour un mandat d'un an.

Cette année, l'association a subventionné plusieurs voyages pour le collège :

- 1 en Espagne (49 élèves à Santander)
- 1 en Italie (49 élèves à Rome et Pise)
- 1 en Allemagne (23 élèves à Gemünden)



La subvention est de 50€/enfant puis une participation financière est demandée aux parents. Tous les ans, au niveau du collège, les élèves français séjournent en Allemagne, puis leurs homologues allemands sont reçus à leur tour.

Le jumelage : ce n'est pas que pour les collégiens ! Il existe également pour les adultes.



Auparavant, le nombre de familles adhérentes était de 57; en 2016, l'association est passée à 87 familles. Lors de ces échanges, l'ambiance y est assurée. C'est l'occasion de s'ouvrir à de nouveaux horizons, à de nouvelles cultures et d'oublier tous les soucis !

Une demande de participation de chaque commune du Pays de Combray est faite à hauteur de 1€/habitant. Une cotisation annuelle est demandée: 12€/personne seule et 20€/famille.

Un voyage en Angleterre (Coniston) a eu lieu du 13 au 16 mai 2016 et un prochain départ pour l'Italie (Anversa) est prévu du 1 au 5 septembre 2016. Les Amis des Jumelages recevront les Allemands du 27 au 30 octobre 2016.

A cette occasion, la municipalité de Bailleau-le-Pin mettra à disposition la salle des fêtes le samedi 27 octobre.

Pour information, il reste des places disponibles pour l'Italie (participation de 240€/personne). Contact Mme Habert Tél : 06.46.60.79.27



Pour les passionnés de langues, l'association propose aussi des cours : Italien, Allemand, Anglais, Espagnol (Correspondant à 25h/année).

Pour de plus amples renseignements :

- M. Rauzil Michel 02.37.24.10.65
- M. Eaux Eric 06.75.44.78.96
- Mme Habert 06.46.60.79.27

Le conseil d'administration a approuvé la nomination de 2 Présidents d'Honneur : M. Manceau et M. Lenfant pour leur implication et les nombreux services rendus à l'association.

Patricia Zdebski

CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - SCIERIE
RESTAURATION DE CLOCHER - EGLISE

HUET et Fils

6 rue Saint-Jean - 28120 MÉRÉGLISE - Tél. 02 37 24 08 06

SARL TPA TERRASSEMENT
TRANSPORTS - LOCATIONS

Tél : 02 37 26 52 73
Port : 06 88 97 77 90
06 25 65 31 99

Rd 921 route d'Illiers-Combray
28120 BAILLEAU-LE-PIN

tpa.terrassament@orange.fr



Les Majorettes



Samedi 18 juin 2016

20h30 à la Salle des Fêtes de BAILLEAU-LE-PIN

Les Majorettes font leur comédie musicale

Entrée : adultes 5 €, enfants 3 €

Fock's percycés



Théâtre à Bailleau-le-Pin : 10 ados et 10 adultes. 10 ans cette année, avec un spectacle à la hauteur des attentes de nos fidèles spectateurs. Toujours autant de rires, d'applaudissements. Merci de votre fidélité.

La troupe des Fock's percycés, et à l'année prochaine !

COUP & CLAIRE

22 Grande Rue
28120 BAILLEAU LE PIN

Tél. 02 37 25 35 23

Le Judo



**Le Judo Club de Bailleau-le-Pin : plus qu'un club, une école !
Le dojo, plus qu'une salle de sport, un lieu d'étude !**

Malheureusement, aujourd'hui, trop souvent la vision du Judo se restreint à sa pratique sportive.

A Bailleau-le-Pin, les professeurs s'efforcent de transmettre le Judo dans tous ses aspects, au plus proche de son esprit d'origine.

En effet, après avoir étudié différentes formes de Ju-Jutsu (méthodes de défense), Jigoro Kano (fondateur du Judo) s'en est inspiré pour concevoir une méthode d'éducation physique et mentale : le JUDO. Malgré son implication en tant que membre du Comité International Olympique, Jigoro Kano n'a pas cherché à développer cette pratique sportive du Judo (pour rappel, le Judo est devenu sport olympique, bien après sa mort). Bien sûr, nous ne négligeons pas cette pratique, ni la compétition, mais cela doit rester une partie du Judo, parmi bien d'autres richesses.

Après quelques années d'études, certains de nos jeunes judokas volontaires peuvent s'expérimenter à la compétition. Leurs débuts commencent souvent par des défaites, cela fait partie aussi de l'apprentissage. L'expérience aidant, ils concurrencent les meilleurs du département, puis en font partie, voire peuvent même les dépasser. Nous les citons, mais n'oublions pas une des maxime de Jigoro Kano : « Entraide et prospérité mutuelle », donc merci à leurs partenaires !

Théo DESTOUCHES : finit 1er de la sélection départementale minimes, et part pour la coupe de France par équipe.

Benjamin LANG : finit 3ème des 1/4 de finale du championnat de France cadets (3 départements) et participe aux 1/2 finales, mais cela devient difficile en montant d'une catégorie de poids et en 1ère année (3 années cadets).

Ces 2 jeunes ont intégré le petit cours ados/adultes, constitué aussi de parents qui ont commencé le Judo après la trentaine (au minimum) et de gabarit différent, mais chacun s'adapte, et c'est aussi cela le Judo !

Chacun sa personnalité, chacun son Judo, si vous souhaitez nous rencontrer et découvrir ou redécouvrir le Judo, n'hésitez pas !

Judo Club de Bailleau-le-Pin

Un lieu, un temps pour prendre soin de vous cet été

Du 12 au 31 juillet 2016

8h-10h
18h-20h

du lundi au vendredi
salle de danse
Bailleau-le-Pin

respiration écoute
mouvement bienveillance
liberté rythme
articulation information
potentiel être accueil
fréquence accord
circulation musicalité
présence suspension
portance alignement
expérimentation connaissance

Caroline DUGUÉ 0684182360
caroline.dugue@neuf.fr





La compagnie Arabesque

La Compagnie Arabesque et son professeur Melle Marjorie BELNOUE, titulaire d'un diplôme d'état, vous proposent dès la rentrée de septembre des cours pour les enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes.

Les jours et les horaires sont les suivants :

- le lundi soir de 17h15 à 22h pour 4 cours
- le mardi soir de 16h45 à 17h30 pour 2 cours
- le mercredi après-midi de 13h30 à 15h pour 1 cours
- le vendredi soir de 17h à 22 h pour 4 cours.



Nous vous attendons nombreux à notre gala que nous organisons sur deux jours afin de permettre aux familles de profiter au mieux du spectacle et aux enfants de montrer leur talent à deux reprises.

**Il aura lieu le samedi 25 juin 2016 à 20 h 30
et le dimanche 26 juin 2016 à 15 h
à la Salle des Fêtes de Bailleau-le-Pin**

Pour tout renseignement dont vous auriez besoin, vous pouvez joindre la Présidente au **06 89 70 42 84 le soir après 19 h.**

La Présidente Delphine CLERON

Forum des Associations

**Dimanche 4 septembre 2016
de 10h00 à 12h00
à la Salle des Sports**

Entrée libre

Nous avons le plaisir de vous annoncer la tenue du prochain Forum des Associations. Nous vous attendons nombreux pour cette matinée conviviale et riche en animations.

Ce sera une belle opportunité de vous faire découvrir ou redécouvrir la vie associative et sociale de notre commune.

LE LUCKY
TABAC, PRESSE, LOTO, PMU

OUVERT 7J/7

21 grande rue
28120 BAILLEAU LE PIN
02 37 25 38 79

GARAGE ROYER
19 route d'Hauville
28120 BAILLEAU LE PIN
Tél. 02 37 25 37 41
Fax 02 37 25 34 59

- VENTE ET RÉPARATION
AUTO - MOTO TOUTES MARQUES
- MÉCANIQUE
- CARROSSERIE
- PEINTURE

HÔTEL DE L'IMAGE**

Pas ou peu de place pour loger vos proches, amis ou famille lors d'événements ou de visites
David & Isabelle
vous proposent de les accueillir 7 jours sur 7 à deux pas de chez vous.

Tél. 02 37 24 02 83
Fax 02 37 26 97 39
Email : hoteldelimage@gmail.com

18 place de l'Église
28120 ILLIERS-COMBRAY



Installée à Bailleau-le-Pin depuis 2006 avec son mari Philippe et leurs deux enfants, Delphine Pèrier et sa petite famille se sont rapidement intégrés dans le tissu associatif bailleaulais (judo, badminton, etc...). Et c'est heureusement le cas de nombreuses familles du village. Alors pourquoi le QUISÉTOUIT s'est-il particulièrement intéressé à Delphine ? Tout simplement parce que depuis quelques mois, elle est la nouvelle présidente du Comité des Fêtes de Bailleau-le-Pin. C'est très gentiment qu'elle nous a reçu dans sa maison à Hauville pour un petit entretien. Elle nous évoque son parcours au sein de l'association :

DP : J'ai rejoint l'équipe du Comité des Fêtes il y a trois ans. Tout d'abord toute seule puis mon mari Philippe m'a suivie quelques mois après. J'ai même entraîné un ami, Yoann (Chauveau), avec moi.

QST : Qu'est-ce qui vous a attirée dans cette association ?

DP : Le fait de participer aux manifestations de la commune, de donner un coup de main, d'organiser des fêtes. Faire vivre le village, en fait.

QST : Vous attendiez-vous à en devenir un jour la présidente ?

DP : Oh là là, pas du tout !

QST : Pourquoi vous êtes-vous portée candidate à ce poste ?

DP : Parce-que je ne voulais pas que le bateau sombre. Je n'avais pas envie que le Comité des Fêtes s'arrête, surtout que c'était une activité qui me plaisait bien. Je ne suis pas sûre d'être une bonne présidente mais je vais essayer de faire de mon mieux.

Il faut préciser que lors de la dernière assemblée générale, l'ancien bureau n'avait pas souhaité briguer un nouveau mandat. La présidente Danièle Lagoutte, la secrétaire Mado Brigy-Catronia et le trésorier Noël Chevallier, après de nombreuses années passées à diriger l'association, aspiraient à prendre une « retraite » bien méritée. Mais, malheureusement, personne n'osait franchir le pas afin de leur succéder. C'est à ce moment-là que Delphine et deux autres membres ont décidé de se lancer dans l'aventure.



QST : Le bureau a donc changé. Pouvez-vous nous présenter votre équipe ?

DP : Pauline (Moulin), qui est entrée au Comité des Fêtes en même temps que moi, est la nouvelle secrétaire. Jacky (Hermeline), qui est membre de l'association depuis longtemps, a pris le poste de trésorier.

QST : Quels sont vos projets pour cette année ?

DP : Il y a l'organisation du bal du 13 juillet, le forum des associations, la foire de Saint-Fiacre, la fête d'Halloween. Une nouveauté : la soirée Beaujolais, que nous allons relancer après plus d'une dizaine d'années d'interruption. Elle sera animée par Yoann, notre DJ maison. L'arbre de Noël de cette année ne sera pas un spectacle mais un après-midi récréatif avec, bien sûr, la venue du Père-Noël.



QST : Et vos projets futurs ?

DP : Peut-être un marché artisanal de produits locaux. Je pense que nous allons aussi mettre en place une bourse aux livres et un troc'plantes.

QST : La plupart des manifestations que vous organisez sont gratuites. Comment les financez-vous ?

DP : C'est principalement la foire de Saint-Fiacre qui nous fait vivre et aussi la subvention que nous accorde la municipalité. A Halloween, nous espérons gagner un peu d'argent parce que, après la récolte des bonbons, nous voulons faire une petite soirée, une sorte de boom pour les enfants et les parents, avec entrée payante.

QST : Combien de membres compte actuellement le Comité des Fêtes et quelles qualités faut-il pour être membre ?

DP : Aujourd'hui, il y a 25 membres de tous âges. Il n'y a pas de compétences particulières à avoir. Il faut juste un peu de motivation et de la bonne humeur !



Avant de se quitter, Delphine nous signale que tous les deuxièmes dimanches du mois, à partir du 11 septembre 2016, les membres du Comité des Fêtes feront une marche (de 7 à 10 Km). Si le cœur vous en dit, vous pourrez toujours vous joindre à eux pour une petite promenade conviviale.

Quand le QUISÉTOUIT a rencontré la nouvelle présidente, celle-ci était en train de mettre la dernière main au projet de site internet du Comité des Fêtes en compagnie de Pauline, la secrétaire. Cette dernière nous en dévoile les grandes lignes :

PM : Le site parlera des manifestations à venir, de la vie du Comité des Fêtes, avec les photos des diverses animations. Il y aura aussi la possibilité de nous envoyer un mail pour prendre contact, par exemple pour les gens qui veulent devenir bénévoles et qui souhaitent avoir des renseignements. Pour la Saint-Fiacre aussi on pourra s'inscrire en ligne ...

MÉMENTO 2^e SEMESTRE 2016

13 juillet : bal populaire

18 septembre : foire de St Fiacre

31 octobre : fête d'Halloween

19 novembre : soirée Beaujolais

21 décembre : arbre de Noël

cdfbailleaulepin28.wix.com/bailleau-le-pin



Calendrier de collecte 2016

Ordures résiduelles
(bac GRIS)

Emballages recyclables
+ Papiers (bac JAUNE)

Emballages en verre
(bac VERT)

Merci de sortir vos poubelles la veille au soir.

⚠ Jour FERIE : pas de collecte. Pour les rattrapages, reportez-vous au calendrier ci-dessous.

Sictom BBI
Brou Bonneval Illiers-Combray

Besoin d'informations, contactez le
SICTOM BBI au 02 37 96 74 66
Courriel : sictom.bbi@wanadoo.fr
Site internet : www.sictombbi.fr

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER 2017
1 V	1 L	1 J	1 S	1 Ma Jour Férié	1 J	1 D Jour Férié
2 S	2 Ma	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L
3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 Ma
4 L	4 J	4 D	4 Ma	4 V	4 D	4 M
5 Ma	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J
6 M	6 S	6 Ma	6 J	6 D	6 Ma	6 V
7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S
8 V	8 L	8 J	8 S	8 Ma	8 J	8 D
9 S	9 Ma	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L
10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 Ma
11 L	11 J	11 D	11 Ma	11 V Jour Férié	11 D	11 M
12 Ma	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J
13 M	13 S	13 Ma	13 J	13 D	13 Ma	13 V
14 J Jour Férié	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S
15 V	15 L Jour Férié	15 J	15 S	15 Ma	15 J	15 D
16 S	16 Ma	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L
17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 Ma
18 L	18 J	18 D	18 Ma	18 V	18 D	18 M
19 Ma	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J
20 M	20 S	20 Ma	20 J	20 D	20 Ma	20 V
21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S
22 V	22 L	22 J	22 S	22 Ma	22 J	22 D
23 S	23 Ma	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L
24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 Ma
25 L	25 V	25 D	25 Ma	25 V	25 D Jour Férié	25 M
26 Ma	26 L	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J
27 M	27 S	27 Ma	27 J	27 D	27 Ma	27 V
28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S
29 V	29 L	29 J	29 S	29 Ma	29 J	29 D
30 S	30 Ma	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L
31 D	31 M	31 V	31 L		31 S	31 Ma

Collecte des végétaux à domicile



Service réservé
aux personnes
de + de 65 ans ou munies
d'une carte d'invalidité

TARIFS

- < 2m³ : 4 €
- > 2 m³ à 1/2 camion : 10 €
- > 1/2 camion : 20 €

**Ce service est réservé aux personnes âgées
de plus 65 ans
ou qui ont une carte d'invalidité et
sur rendez-vous au 02.37.96.74.66**

SICTOM

Brou
Bonneval
Illiers-combray
10 rue de la Mairie
28160 DANGEAU
Tél. 02 37 96 74 66

SONT ACCEPTÉS: tous les déchets courants de jardin : tontes, feuilles, branchages dans la limite d'un camion par semaine et selon les disponibilités. Les branches ne doivent pas dépasser 1,5 m de long et 15 cm de diamètre.

SONT REFUSÉS : les souches, troncs d'arbres, pierres, terre, gravats, sacs plastiques et tous produits non végétaux.

Les déchets doivent être au maximum regroupés en tas. Idéalement les feuilles et les tontes seront stockées en sacs. Le chauffeur étant seul, il faut qu'il puisse approcher au maximum des déchets avec le camion pour charger.

Ces déchets sont ensuite compostés sur la plate-forme de compostage des végétaux de Dangeau.



Communiqués de la Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi : 9 H 00 à 12 H 00 - 14 H 00 à 18 H 15

Vente tickets de cantine : 9H00 à 12H00
4H30 à 18H15

Mardi : 9 H 00 à 12 H 00

Mercredi : 9 H 00 à 12 H 00

Vente des tickets de cantine : 9 H 00 à 12 H 00

Vendredi : 9 H 00 à 12 H 00 - 14 H 00 à 18 H 15

Vente tickets de cantine : 9H00 à 12H00
14H30 à 18H15

LA QUALITÉ DE L'EAU

Depuis mi-février, l'interconnexion du réseau de distribution d'eau est effective, et l'eau distribuée au robinet prend sa source à Illiers. La qualité s'en ressent et la dernière analyse de l'ARS (Agence Régionale pour la Santé) conclut : Eau de qualité bactériologique conforme aux limites de qualité. A noter que le taux de nitrate dont la limite autorisée est de 0,50 mg/litre est de 0,347mg/litre lors de la dernière analyse. Pour mémoire depuis plusieurs années nous étions entre 0,47mg/l et 0,53 mg/l.



NOUVEAU

La page officielle Facebook de la Mairie de Bailleau le Pin



Pour suivre les actualités de la commune, la Mairie de Bailleau-le-Pin a mis en ligne une page Facebook. Ce moyen de communication est complémentaire à notre site internet

www.bailleau-le-pin.fr,

pour une information rapide et instantanée.

Suivez l'actualité de notre commune sur la page Facebook

www.facebook.com/bailleaulepin28.

Si vous souhaitez communiquer des événements, des actualités n'hésitez pas à contacter la Mairie.

LES TROTTOIRS ET LES CANIVEAUX

La commune procède au balayage des caniveaux deux fois par an. Cependant il est du ressort de chaque habitant d'entretenir régulièrement tous les abords de sa propriété. Nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite de couper toute branche, arbre ou racine qui avance à l'aplomb du domaine public et vous devez procéder au désherbage des trottoirs si cela s'avère nécessaire. Le stationnement des véhicules, et la mise en place d'obstacles (pierres, parpaings, ...etc.) sur les trottoirs, pouvant entraver la libre circulation des piétons et particulièrement des handicapés sont interdits.

LA GÊNE SONORE :

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, (tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques.....) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 19h30

Le samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés : 10h00 à 12h00

Les propriétaires et détenteurs d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins de jour comme de nuit.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts est interdit de façon permanente.

ESSAIS D'ABEILLES

Deux apiculteurs amateurs récupèrent gratuitement les essaims d'abeilles dans vos jardins, dans vos vergers, sur vos murs, etc.

Vous pouvez contacter :

Mathieu Pohnu au 06 15 79 08 18 ou

Raymond Quentin au 02 37 25 42 22

Eric Massot

Le marchand ambulant

Chaque samedi soir sur le parking de la Mairie, vous pouvez retrouver STREET BURGER.

Ce foodtruck vous propose ses burgers aux recettes maison et pains artisanaux.

C'est avec bonne humeur et convivialité que Jérôme vous accueillera à partir de 19h00 jusqu'à 21h30



Urbanisme 2016

Enregistrements depuis la dernière parution du Quisétoù

RAPPEL : En attendant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la commune est dotée d'un PLU. C'est un document de planification et d'organisation du territoire communal. Il régleme notamment l'obtention des permis de construire. Renseignez-vous à la mairie avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété.

Article Ua 11 du PLU – Aspect extérieur Prescriptions générales :

Tous les matériaux destinés à être recouvert d'un enduit ne peuvent rester nus.

Matériaux de couverture :

Pour les constructions à usage d'habitation et leurs annexes, la tôle ondulée est interdite.

Clôtures donnant sur la voie publique

Les plaques préfabriquées en béton sont interdites. La hauteur maximum des clôtures est fixée à 1m50.

PERMIS DE CONSTRUIRE

BLANCHARD Odile, 12 rue des Vitres

Aménagement de combles

FOULON Gérald, route d'Illiers

Construction d'un hangar

BAILLY Hervé, 6 rue du Moulin

Garage + abri bois

DENOUE Eric, 5 bis Petite Rue

Garage

PERMIS D'AMENAGER

Nexity, lotissement du Petit Orme 29 lots

AUTORISATION DE TRAVAUX DANS UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Boulangerie HAIS, 11 Grande Rue

Accessibilité personnes handicapées

DEMANDE DE TRAVAUX

BERTON Jean-François, 4 rue Pasteur

Piscine

THOUAN Dominique, 8 rue du Moulin

Panneaux photovoltaïques

SIMON Clément, 6 rue St-Chéron, Pommeray

Clôture + Portail

JOSSE Grégory, 4 rue du 11 Novembre

Véranda

Weather Measures, Axéreal, rue du Jardin Eustache

Radar Météo

VIRLOUVET Sébastien, 6 Grande Rue

Velux

LERAY Jérôme, 21 rue de Belleville

Velux + Aménagement de combles

LEZIER Nathalie, 4 Grande Rue

Bloc climatisation

JOUBERT Thomas, 6 rue de la Gare

Velux + Aménagement de combles

CAPLAIN Bernard, 1 rue de la Poste

Terrasse + Porte-fenêtre

GUERIN Rémi, 2 Impasse du Pré

Portail

ALFRED Christophe, 10 rue d'Hauville

Clôture

BARBET Didier, 5 rue des Erables

Fenêtres et huisseries PVC

DA MOTA David, 13 rue de Belleville

Clôture + Portail

MATTE Didier, 4 rue de la Poste

Clôture + Portail



Nous publions les enregistrements d'état civil depuis la dernière parution du QuiSéTout :

BONJOUR LA VIE...

Mathéo GUERIN

Né le 26 octobre 2015 à Le Coudray, fils de Rémi Guérin et de Elodie Duval, domiciliés 02 impasse du Pré

Maiwyn LE GOFF

Né le 02 décembre 2015 à Le Coudray, fils de Anthony Le Goff et de Alexandra Gravé, domiciliés 38 rue du Petit Orme

Titouan DHUY

Né le 10 janvier 2016 à Le Coudray, fils de Laurent Dhuy et de Valérie Septier, domiciliés 01 rue de Belleville

Maël LEVIAU

Né le 16 février 2016 à Le Coudray, fils de Cécile Leviau, domiciliée 01 allée des Chèvres Courtes

Samuel GESLIN

Né le 13 mars 2016 à Le Coudray, fils de Eddy Geslin et de Magalie Jourdain, domiciliés 18 rue du Moulin

Gabin BRETON

Né le 29 mars 2016 à Le Coudray, fils de Cédric Breton et de Emilie Leclerc, domiciliés 12 rue d'Hauville

Judith ALLARD

Née le 16 avril 2016 à Châteaudun, fille de Gilles Allard et de Dominique Buquet, domiciliés 26 rue de Beauce

Nolan BERTHELOT

Né le 17 avril 2016 à Le Coudray, fils de Julien Berthelot et de Agathe Brigot, domiciliés 02 allée du Bois des Dagues

Lily Rose MARTIN

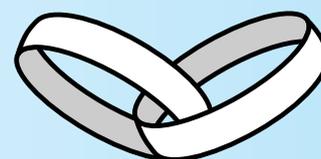
née le 28 mai 2016 fille de Thierry Martin et de Linda Potage, domiciliés 16 rue de Meslay-le-Grenet



LA VOIE NUPTIALE

Pascal WORTHAM et Nadia REMADNA domiciliés 03 rue de Meslay-le-Grenet, en date du 12 mars 2016

Jean-Pierre LAGRUE et Delphine ENG domiciliés 03 rue des Prunus, en date du 21 mai 2016



ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Paulette GIRARD épouse GOUPILLE

Domiciliée 15 rue de Belleville, décédée le 19 février 2016 à l'âge de 73 ans

Michel LECLAIR

Domicilié 11 rue des Acacias, décédé le 25 février 2016 à l'âge de 78 ans

Daniel PARTHELOT

Domicilié 08 rue Saint-Chéron, Pommeray, décédé le 16 mars 2016 à l'âge de 71 ans

René BLANCHARD

Domicilié 02 rue des Prunus, décédé le 11 avril 2016 à l'âge de 71 ans

Monique DESMIER veuve CHAMPION

Domiciliée 01 rue de la Malorne, décédée le 21 avril 2016 à l'âge de 81 ans

Arnaud LECLAIR

Domicilié 06 impasse de Bel-Air, décédé le 30 avril 2016 à l'âge de 21 ans



BAILLEAU LE PIN / LE PETIT ORME TRANCHE 2

29 TERRAINS À BÂTIR



à partir de
49 900 €*

DE 460 à 870 m²

- > LIBRES DE CONSTRUCTEURS
- > ENTIÈREMENT VIABILISÉS

nexity.fr

Pour tout renseignement

0800 66 3000

Appel gratuit depuis un poste fixe

SNCI Espace Conseil - RCS Paris 732 014 964 - 19, rue de Vienne - TSA 800317 - 75801 Paris Cedex 08 - SNC au capital de 5 100 000 €.
Tous les droits réservés disponibles.
www.gafity.fr

BAILLEAU LE-PIN

02 37 25 49 86



HORAIRES

Lundi à vendredi

9h00 - 12h30

14h30 - 19h30

(le vendredi de 9h à 20h sans interruption jusqu'au 30/09)

Samedi

9h00 - 19h30

sans interruption

Dimanche

09h00 - 12h15

Intermarché

contact

COMMANDEZ
EN LIGNE
ET RÉCUPÉREZ
VOS COURSES
EN MAGASIN

www.intermarche.com

+ CONVIVIAL + MODERNE + SPACIEUX

Votre magasin de proximité vous offre + DE CHOIX



Votre magasin accepte les titres restaurant suivants :

